



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Insertion par l'Activité Économique

IAE

BILAN ANNUEL

2023

Somme

SOMMAIRE

Synthèse page 4

Introduction page 5

Éléments de contexte

Figure 1 : Caractéristiques de la population active âgée de 15 à 64 ans page 5

Figure 2 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC page 6

Figure 3 : Allocataires du RSA et de l'AAH page 7

Figure 4 : Caractéristiques des salariés de l'IAE pages 7-8

Figure 5 : Carte du taux de chômage annuel moyen par département page 8

Partie 1 : Données générales de l'insertion par l'activité économique

Figures 1-6 : Contrats par type de structure pages 9-11

Figures 2-7 : Établissements par type de structure pages 9-11

Figures 3-8 : Salariés par type de structure pages 10-11

Figure 4 : Équivalents temps plein réalisés par type de structure page 10

Figure 5 : Quotité de travail par type de structure page 10

Partie 2 : Profil des salariés en insertion

Figure 1 : Répartition des salariés par sexe page 12

Figure 2 : Répartition des salariés par tranche d'âge page 13

Figure 3 : Répartition des salariés inscrits à France Travail selon leur ancienneté d'inscription page 14

Figure 4 : Parts des salariés peu diplômés par âge page 15

Figure 5 : Parts des salariés résidents en QPV et ZRR page 16

Figure 6 : Parts des salariés allocataires de l'AAH, de l'ASS et du RSA page 17

Figure 7 : Parts des salariés allocataires de l'AAH, BOETH et TH page 18

Partie 3 : Principaux métiers exercés par les salariés en insertion

Figure 1 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans un ACI	page 19
Figure 2 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une EI	page 19
Figure 3 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une AI	page 20
Figure 4 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une ETTI	page 20

Partie 4 : Situations des salariés à la sortie du dispositif

Figure 1 :	Sortants du dispositif en département	page 21
Figure 2 :	Sortants du dispositif en région	page 21

Partie 5 : Taux d'accès

	Présentation des taux d'accès	page 22
Figure 1 :	Taux d'accès des demandeurs d'emploi de longue durée	page 23
Figure 2 :	Taux d'accès des personnes peu diplômées	page 24
Figure 3 :	Taux d'accès des allocataires du RSA	page 25
Figure 4 :	Taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH	page 26
Figure 5 :	Taux d'accès des allocataires de l'AAH	page 27

Synthèse

En 2023, dans le département de la Somme, 6 672 contrats sont comptabilisés dans une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE), soit une hausse annuelle de +0,8 %. Parmi eux, 4 223 sont signés en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 1 095 en entreprises d'insertion (EI), structures qui accueillent directement leurs salariés ; ainsi que 675 en associations intermédiaires (AI) et 679 en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui fonctionnent pour leur part sur le mode de l'intérim. Les ACI représentent à eux seuls 63,3 % des contrats, à l'image des Hauts-de-France.

Le nombre de salariés atteint 3 786 personnes au sein des différentes structures, soit -3,8 % en un an. Les ACI sont celles qui accueillent le plus de salariés en insertion (1 852 salariés), bien au-delà des AI (672), et des structures ayant statut d'entreprises (588 salariés en EI, seule structure en progression ; et 674 en ETTI).

Toutes structures confondues, les femmes représentent 38,5 % des salariés en IAE et enregistrent la plus forte baisse depuis 2022 (-1,4 point). Les jeunes quant à eux sont moins représentés qu'au niveau régional : 14,1 % sont âgés de moins de 26 ans, soit 3,6 points de moins qu'en Hauts-de-France. Parmi les salariés inscrits à France Travail, un peu plus de la moitié sont inscrits depuis plus d'un an dans le département (56 %), dont 39,1 % inscrits depuis plus de deux ans. La part des salariés peu diplômés est quant à elle moins importante qu'en Hauts-de-France chez les salariés de plus de 30 ans (58,5 % chez ces derniers, et 55,6 % chez les moins de 30 ans).

La proportion de salariés en insertion résidents en ZRR parmi l'ensemble des salariés est supérieure de 10 points à la région, atteignant 17,9 %. À l'inverse, la proportion de résidents en QPV représente un salarié en IAE sur cinq, soit 7,3 points de moins qu'en Hauts-de-France. Les premiers enregistrent un accroissement de +0,8 point, tandis que les seconds restent dans les mêmes proportions depuis 2022.

Les bénéficiaires du RSA dans le département de la Somme représentent une part plus importante des salariés en insertion qu'en région (45,8 % contre 42,4 %) ; tandis que la part départementale des allocataires de l'ASS est semblable au niveau régional (6,4 %). Par ailleurs, la part des salariés en insertion se déclarant travailleurs handicapés dépasse les 10 %.

Parmi les 1 609 salariés sortis d'une structure IAE dans le département, 234 accèdent à un emploi durable, 175 à un emploi de transition et 295 débouchent sur une sortie positive. Les taux d'accès des demandeurs d'emploi de longue durée, et surtout des allocataires du RSA sont tous deux supérieurs à ceux de la région (respectivement 69,6 et 98,3). À l'inverse, le taux d'accès des salariés peu diplômés bien qu'élevé (165,9) reste moindre qu'en Hauts-de-France, de même que les taux des bénéficiaires de l'OETH et des allocataires de l'AAH (respectivement 9,8 et 5,0). Le dispositif de l'IAE a donc un impact positif sur les peu diplômés, bien que les taux d'accès de ces derniers soient en baisse, contrairement au niveau régional.

Introduction

L'insertion par l'activité économique (**IAE**) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour reprendre confiance en soi, (re)trouver des habitudes de travail et se former à un métier.

Il existe quatre types de structures pour accompagner les salariés en insertion :

- Les ateliers et chantiers d'insertion (**ACI**), qui produisent des biens et des services dans le secteur non-marchand
- Les entreprises d'insertion (**EI**), spécialisées dans la vente de biens et de services marchands
- Les associations intermédiaires (**AI**), qui mettent à disposition leurs salariés en insertion à d'autres structures
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion (**ETTI**), qui proposent des missions d'intérim à leurs salariés en insertion

Un nouveau type de structure de l'IAE est en expérimentation : les entreprises d'insertion par le travail indépendant (**EITI**). Ces dernières permettent aux salariés en insertion d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients, et d'un accompagnement.

Ce type de structure ne figurant pas encore dans nos bases de données, il n'apparaîtra pas dans le bilan.

Les données relatives aux salariés (contrats, ETP, données de profils ...) sont comptabilisées au **lieu de résidence du salarié**.

Les équivalents temps plein (**ETP**) réalisés dans l'année sont calculés à partir du nombre d'heures effectuées dans l'année, comme suit :

ACI : 1 ETP = 1 820 heures / EI : 1 ETP = 1 505 heures / AI : 1 ETP = 1 607 heures / ETTI : 1 ETP = 1 600 heures.

Éléments de contexte

Figure 1 : Caractéristiques de la population active âge de 15 à 64 ans

	Population active 15-64 ans	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ^{(1) (2)}	Part des résidents en ZRR ⁽³⁾	Part des personnes peu diplômées ⁽⁴⁾
Abbeville-Ponthieu	56 062	47,9%	52,1%	13,1%	56,5%	30,4%	11,2%	28,4%	20,6%
Amiens	134 617	48,8%	51,2%	15,3%	58,7%	26,0%	22,9%	2,5%	15,5%
Santerre-Somme	64 405	47,1%	52,9%	12,9%	59,3%	27,9%	0,0%	51,3%	20,0%
Somme	255 085	48,2%	51,8%	14,2%	58,4%	27,4%	14,6%	20,5%	17,8%

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ Recensement de la population 2018 (et non 2020)

⁽³⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

⁽⁴⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Insee, Recensement de la population 2020 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC*

^(*) Les demandeurs d'emploi de catégorie ABC sont tenus de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi.

Figure 2.1 : Caractéristiques générales des demandeurs d'emplois de catégorie ABC

	Demandeurs d'emploi	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ⁽¹⁾	Part des résidents en ZRR ⁽²⁾
Abbeville-Ponthieu	15 405	51,7%	48,3%	24,3%	50,6%	25,0%	8,5%	25,2%
Amiens	40 034	48,5%	51,5%	23,6%	55,4%	21,0%	17,4%	1,9%
Santerre-Somme	18 832	52,6%	47,4%	22,4%	53,2%	24,4%	0,0%	52,4%
Somme	74 297	50,2%	49,8%	23,5%	53,9%	22,7%	11,1%	19,6%

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : France Travail/Dares, STMT (données brutes), Demandeurs d'emploi uniques, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 2.2 : Caractéristiques du public cible des demandeurs d'emploi de catégorie ABC

	Demandeurs d'emploi	Part des deld ⁽¹⁾	Part des boeth ⁽²⁾	Part des peu diplômés ⁽³⁾
Abbeville-Ponthieu	15 405	40,9%	8,9%	18,0%
Amiens	40 034	39,3%	8,2%	17,2%
Santerre-Somme	18 832	44,9%	8,4%	18,8%
Somme	74 297	41,1%	8,4%	17,8%

⁽¹⁾ Deld : Demandeurs d'emploi de longue durée, soit inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi

⁽²⁾ Boeth : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽³⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : France Travail/Dares, STMT (données brutes), Demandeurs d'emploi uniques, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Allocataires du RSA et de l'AAH

	Allocataires du RSA ⁽¹⁾	Allocataires de l'AAH ⁽²⁾
Abbeville-Ponthieu	3 322	3 313
Amiens	10 572	7 775
Santerre-Somme	3 753	3 216
Somme	17 647	14 304

⁽¹⁾ RSA : Revenu de solidarité active

⁽²⁾ AAH : Allocation adulte handicapé

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

Sources : Cnaf, MSA, 2022 - Traitement OR2S

Figure 4 : Caractéristiques des salariés de l'IAE*

Figure 4.1 : Caractéristiques générales des salariés de l'IAE*

	Ensemble	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ⁽¹⁾	Part des résidents en ZRR ⁽²⁾
Abbeville-Ponthieu	846	38,2%	61,8%	14,4%	50,6%	35,0%	20,8%	13,8%
Amiens	2 007	36,1%	63,9%	13,3%	61,1%	25,6%	30,4%	0,9%
Santerre-Somme	932	43,8%	56,2%	15,7%	51,3%	33,0%	0,0%	58,0%
Somme	3 786	38,5%	61,5%	14,1%	56,3%	29,6%	20,8%	17,9%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 4.2 : Caractéristiques du public cible des salariés de l'IAE*

	Ensemble	Part des deld ⁽¹⁾	Part des boeth ⁽²⁾	Part des peu diplômés ⁽³⁾	Part des allocataires du RSA ⁽⁴⁾	Part des allocataires de l'ASS ⁽⁵⁾
Abbeville-Ponthieu	846	58,0%	1,5%	58,2%	39,6%	8,6%
Amiens	2 007	53,9%	1,1%	58,6%	48,8%	5,4%
Santerre-Somme	932	58,8%	2,8%	55,9%	45,1%	6,7%
Somme	3 786	56,0%	1,6%	57,8%	45,8%	6,4%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ Deld : Demandeurs d'emploi de longue durée, i.e. inscrits depuis un an ou plus à France Travail

⁽²⁾ Boeth : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽³⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

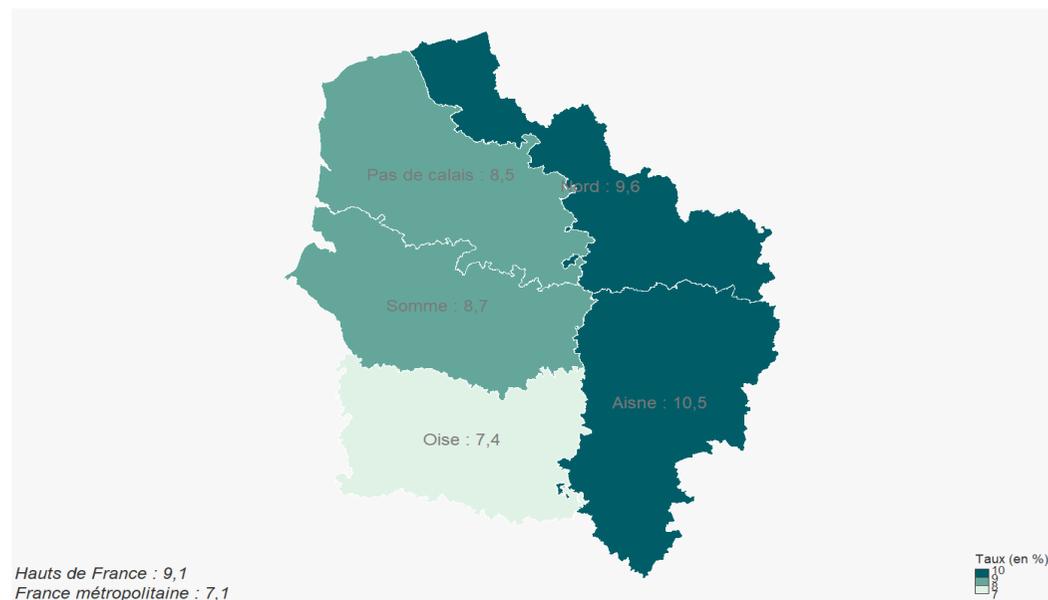
⁽⁴⁾ RSA : Revenu de solidarité active

⁽⁵⁾ ASS : Allocation solidarité spécifique

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Carte du taux de chômage annuel moyen par département



Source : Insee, Taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT, 2023

Partie 1 : Données générales de l'insertion par l'activité économique

Avertissement : Les contrats, salariés, etp et quotités de travail sont comptabilisés au **code commune du salarié** ; les établissements au **code commune employeur**.

Figure 1 : Contrats de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	1 066	144	155	202	1 567
Amiens	1 966	805	293	347	3 411
Santerre-Somme	1 191	146	226	130	1 693
Somme	4 223	1 095	675	679	6 672

Figure 2 : Établissements de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	4	1	2	5	12
Amiens	16	9	2	4	31
Santerre-Somme	8	2	1	2	13
Somme	28	12	5	11	56

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Salariés de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	428	64	154	200	846
Amiens	940	431	291	345	2 007
Santerre-Somme	484	93	226	129	932
Somme	1 852	588	672	674	3 786

Figure 4 : Équivalents temps plein** de l'IAE* réalisés par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	141	37	38	62	277
Amiens	320	217	46	91	675
Santerre-Somme	174	31	33	28	266
Somme	635	285	117	180	1 218

Figure 5 : Quotité de travail*** de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	33,0%	57,0%	24,8%	30,8%	36,7%
Amiens	34,1%	50,4%	15,9%	26,4%	31,4%
Santerre-Somme	35,9%	33,7%	14,6%	21,5%	33,3%
Somme	34,3%	48,5%	17,5%	26,8%	32,9%

(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(**) ETP : Équivalents temps plein

(***) Nombre d'ETP réalisés pour 100 salariés

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 6 : Contrats de l'IAE* par type de structure

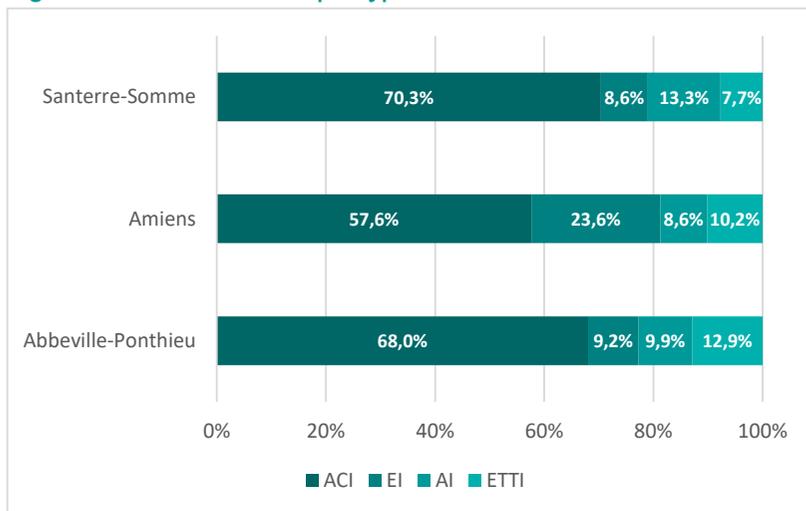


Figure 7 : Établissements de l'IAE* par type de structure

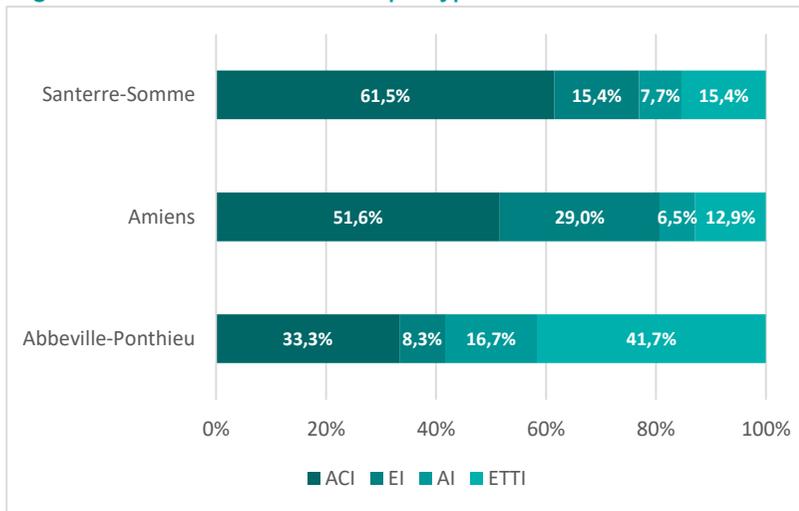
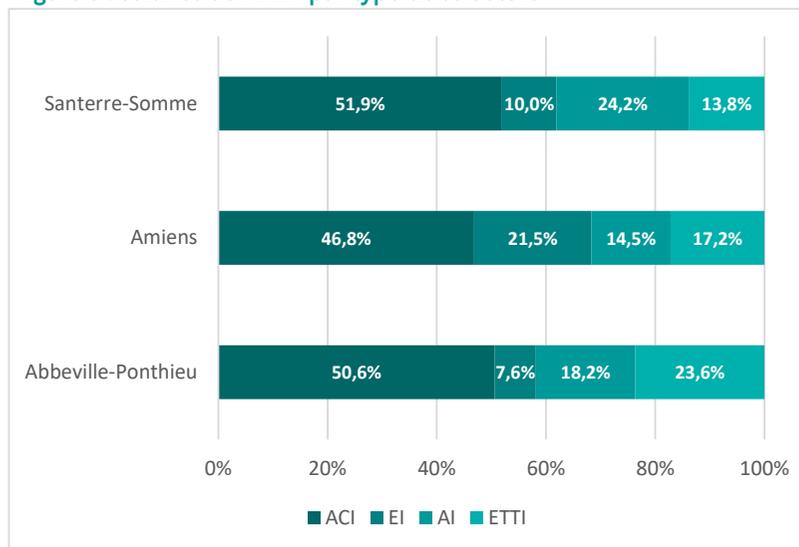


Figure 8 : Salariés de l'IAE* par type de structure



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 2 : Profil des salariés en insertion

Figure 1 : Répartition des salariés de l'IAE* par sexe

Figure 1.1 : ACI⁽¹⁾

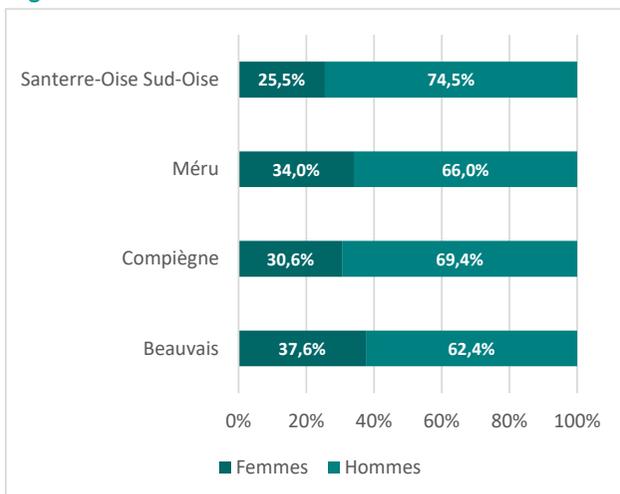


Figure 1.2 : EI⁽²⁾

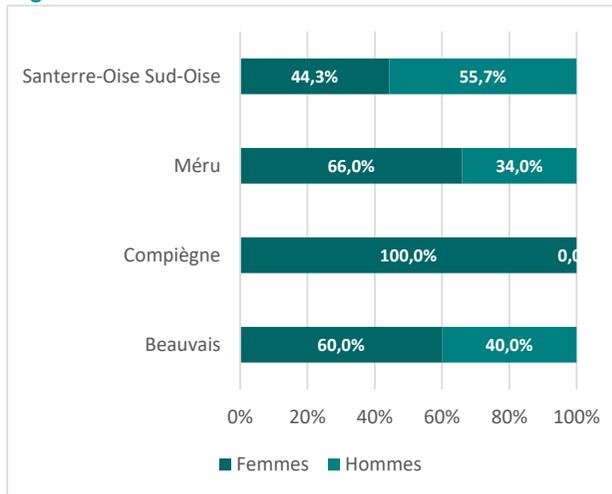


Figure 1.3 : AI⁽³⁾

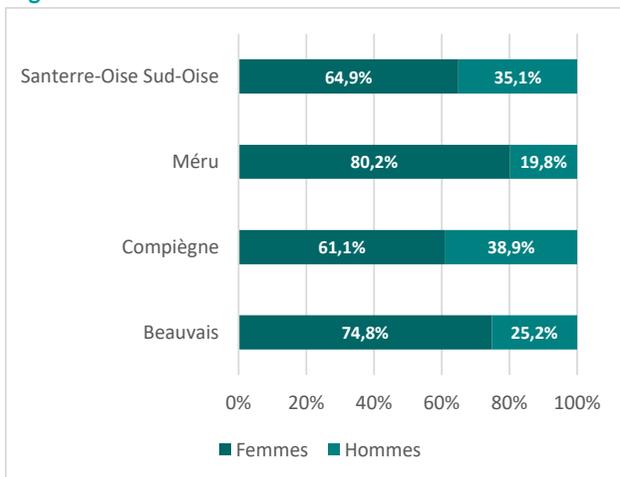


Figure 1.4 : ETTI⁽⁴⁾

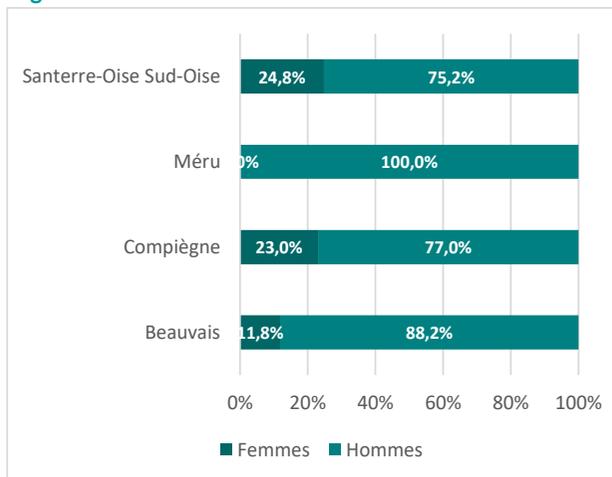
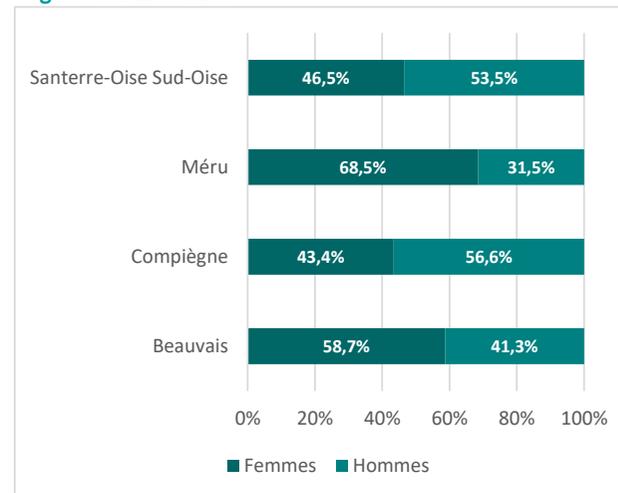


Figure 1.5 : Ensemble



⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽²⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽³⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽⁴⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁵⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Drees Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Répartition des salariés de l'IAE* par tranche d'âge

Figure 2.1 : ACI⁽¹⁾

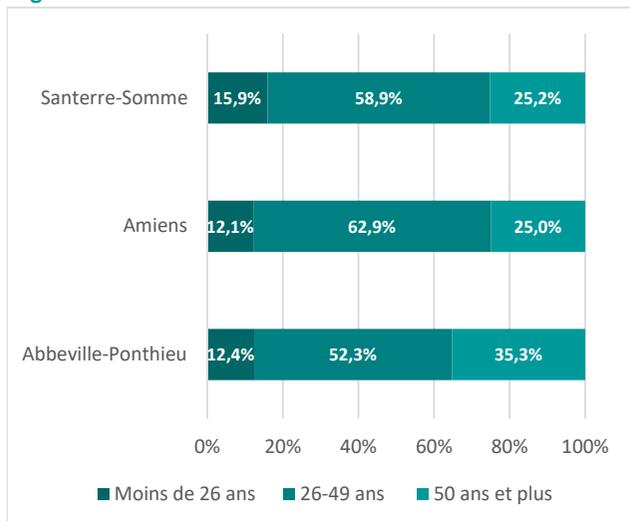


Figure 2.2 : EI⁽²⁾

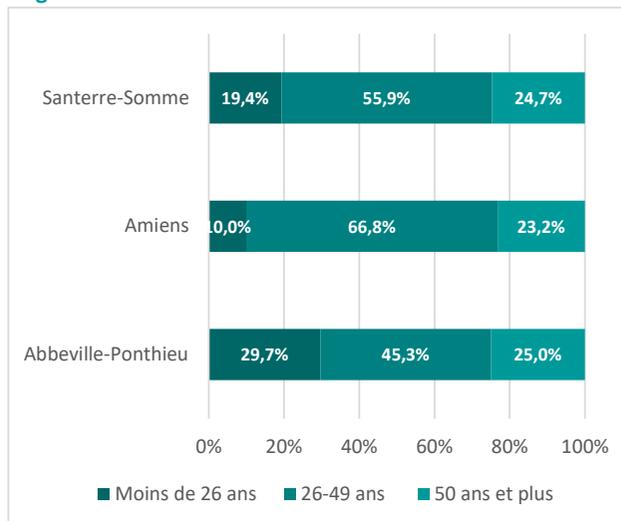


Figure 2.3 : AI⁽³⁾

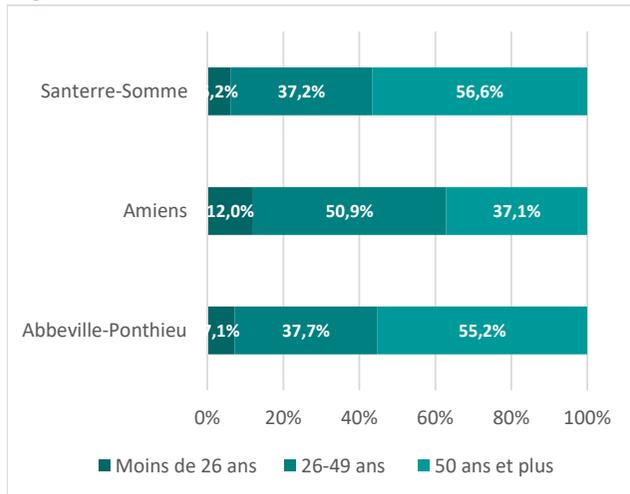


Figure 2.4 : ETTI⁽⁴⁾

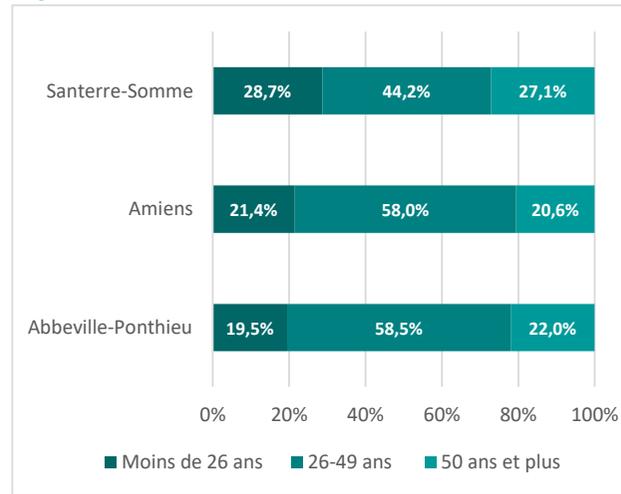
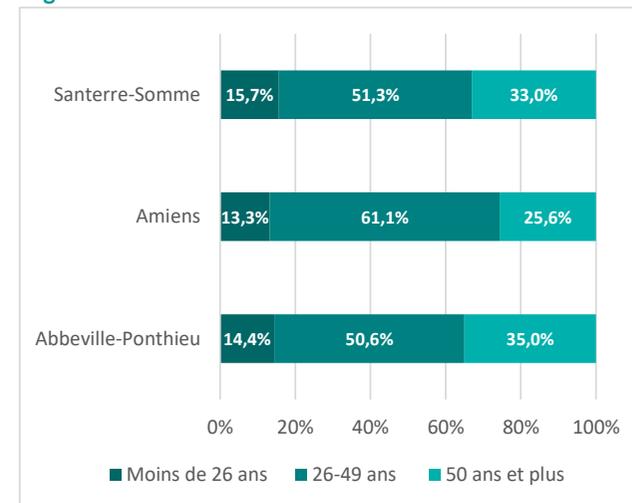


Figure 2.5 : Ensemble



⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Répartition des salariés de l'IAE* inscrits à France Travail selon leur ancienneté d'inscription

Figure 3.1 : ACI⁽¹⁾

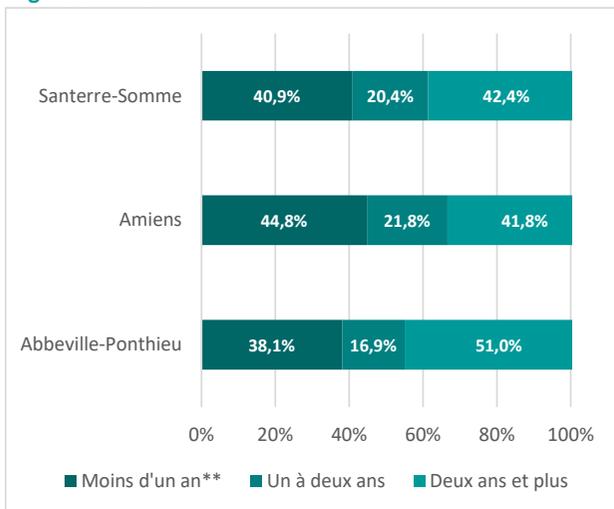


Figure 3.2 : EI⁽²⁾

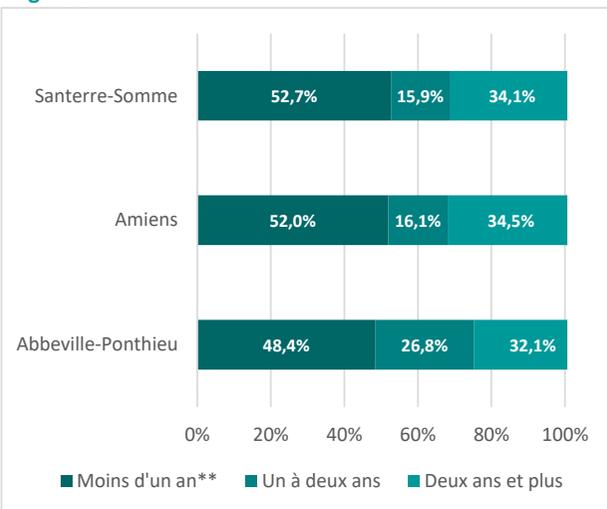


Figure 3.3 : AI⁽³⁾

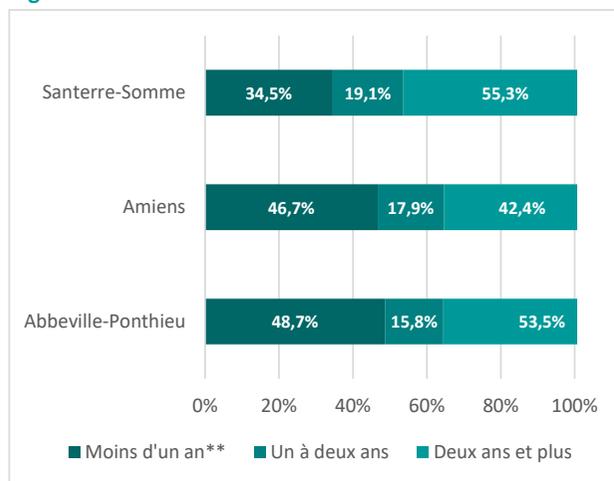


Figure 3.4 : ETTI⁽⁴⁾

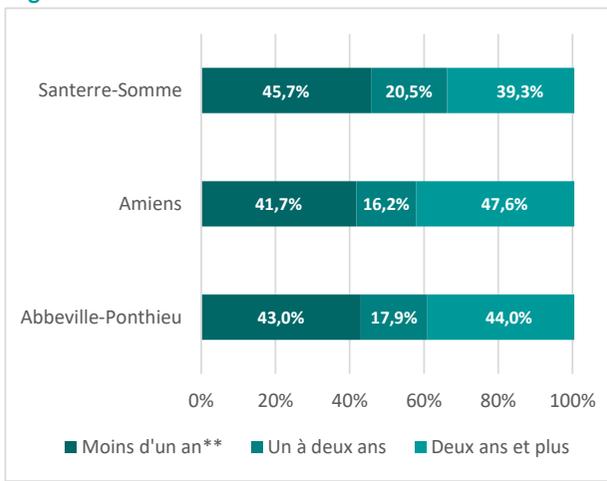
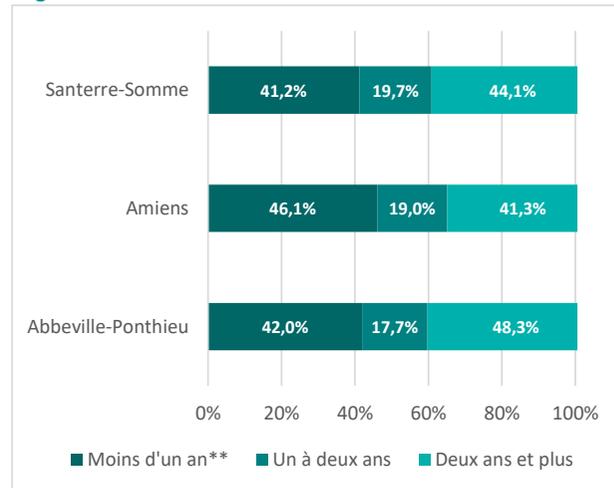


Figure 3.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Moins d'un an et non inscrits à France Travail

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 4 : Parts des salariés de l'IAE* peu diplômés par âge**

Figure 4.1 : ACI⁽¹⁾

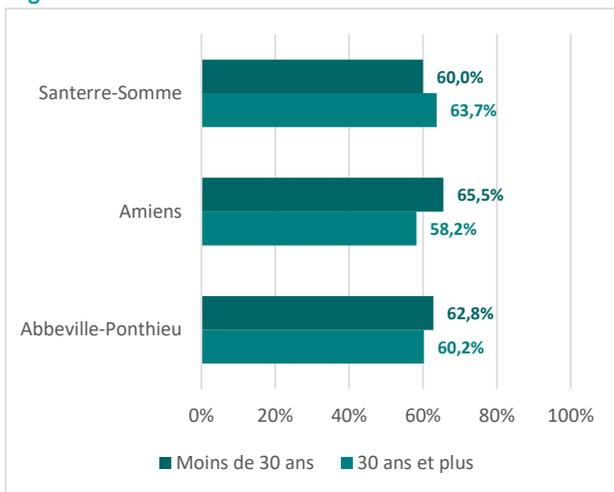


Figure 4.2 : EI⁽²⁾

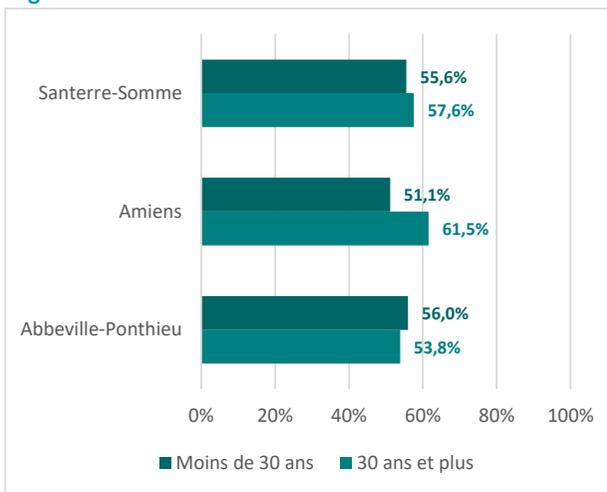


Figure 4.3 : AI⁽³⁾

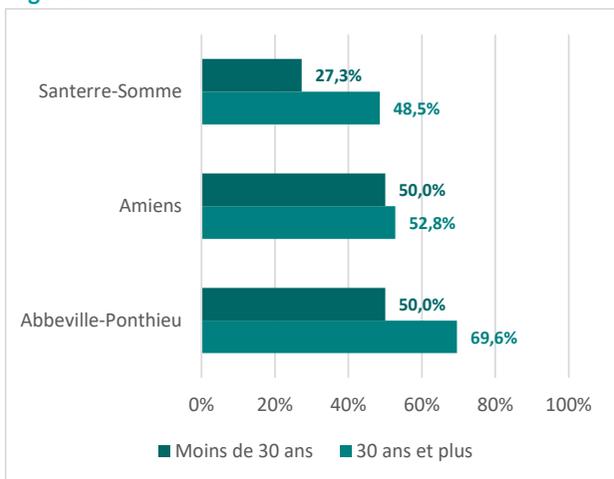


Figure 4.4 : ETTI⁽⁴⁾

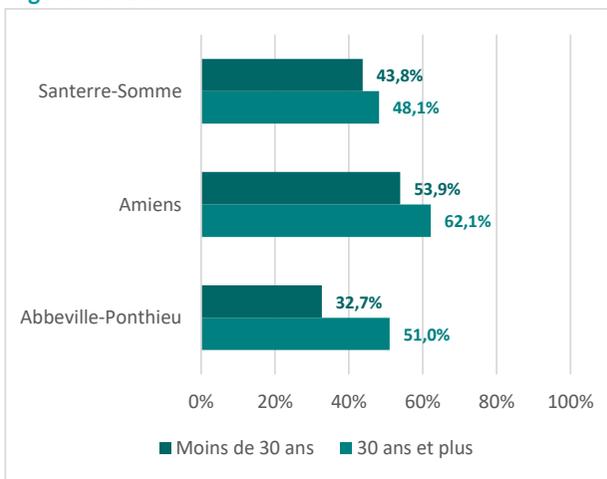
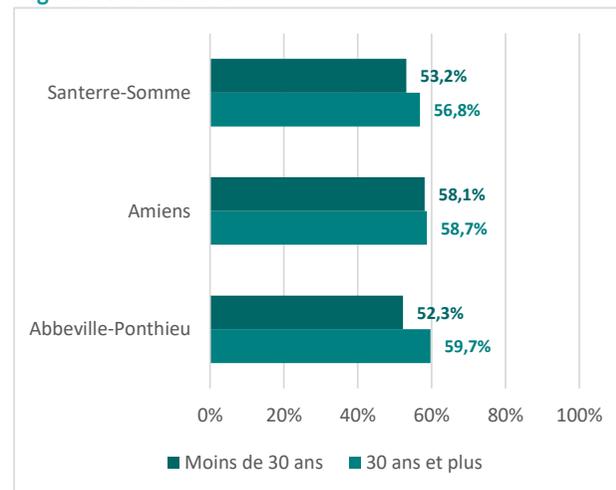


Figure 4.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Salariés de l'IAE peu diplômés âgés de moins de 30 ans (respectivement 30 ans et plus) parmi l'ensemble des salariés de moins de 30 ans (respectivement 30 ans et plus)

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Parts des salariés de l'IAE* résidents en QPV et ZRR**

Figure 5.1 : ACI⁽¹⁾

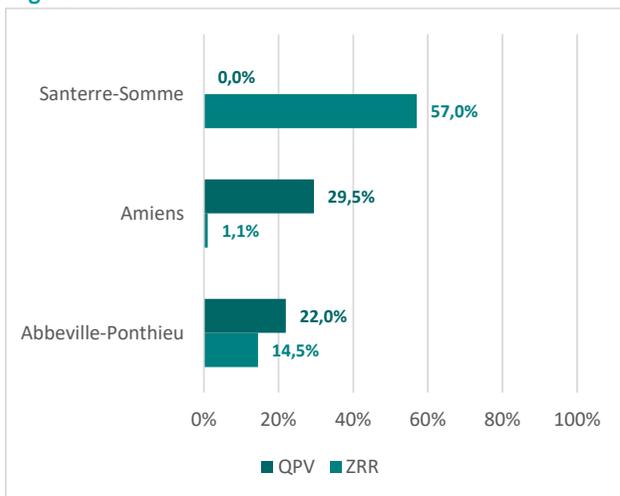


Figure 5.2 : EI⁽²⁾

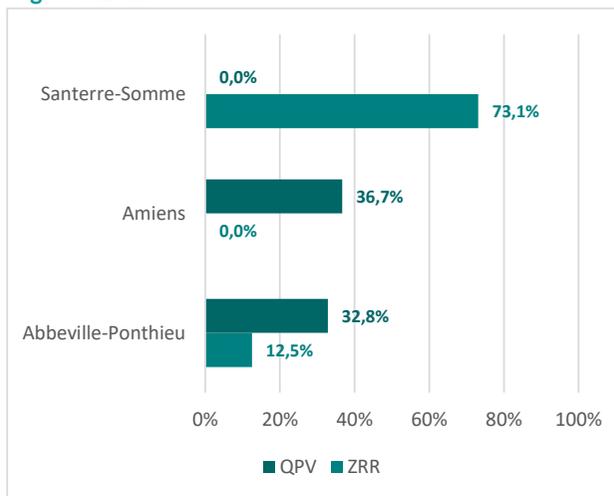


Figure 5.3 : AI⁽³⁾

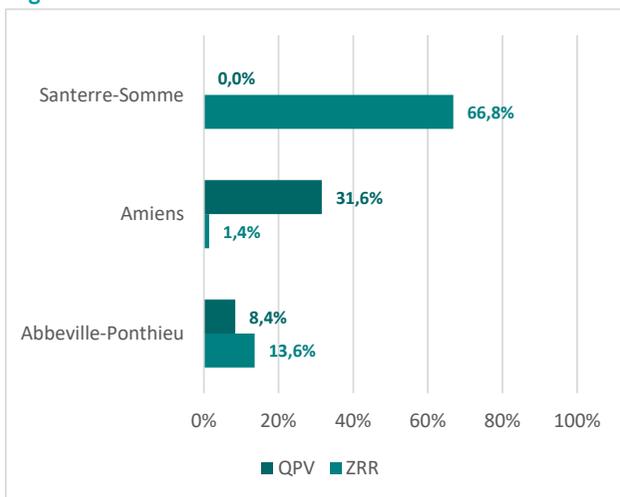


Figure 5.4 : ETTI⁽⁴⁾

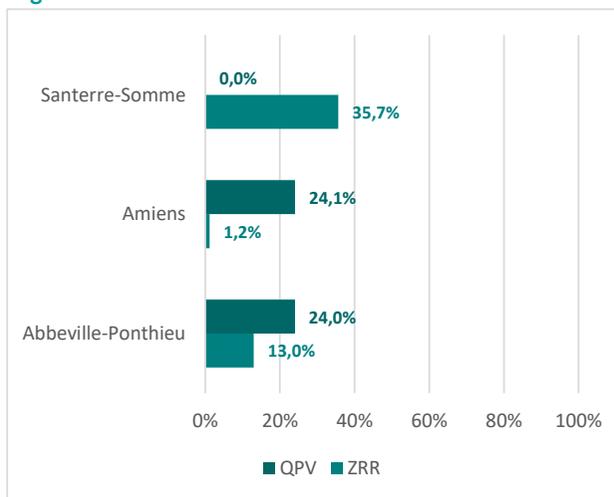
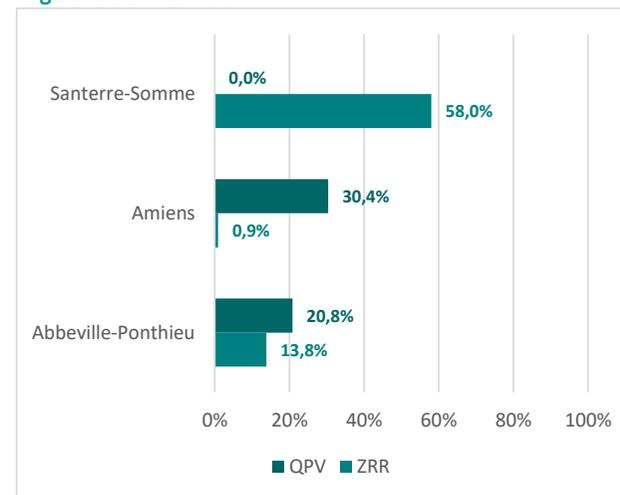


Figure 5.5 : Ensemble



⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽²⁾ Salariés de l'IAE résidents en QPV (respectivement en ZRR) parmi l'ensemble des salariés

⁽³⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽⁴⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽⁵⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁶⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Drees Hauts-de-France/Semas

Figure 6 : Parts des salariés de l'IAE* allocataires du RSA, de l'ASS et de l'AAH**

Figure 6.1 : ACI⁽¹⁾

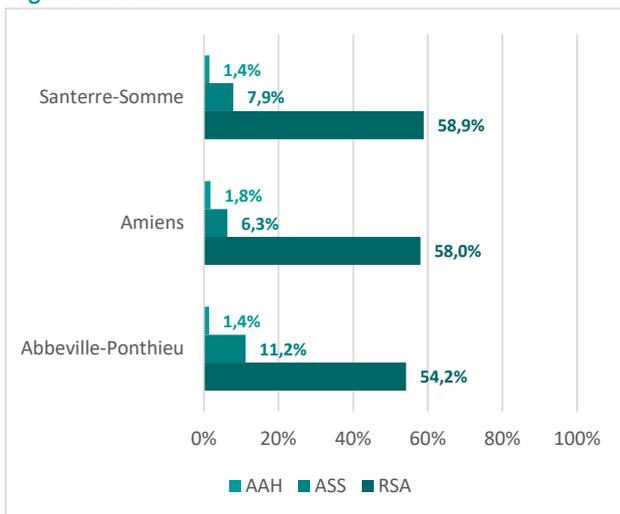


Figure 6.2 : EI⁽²⁾

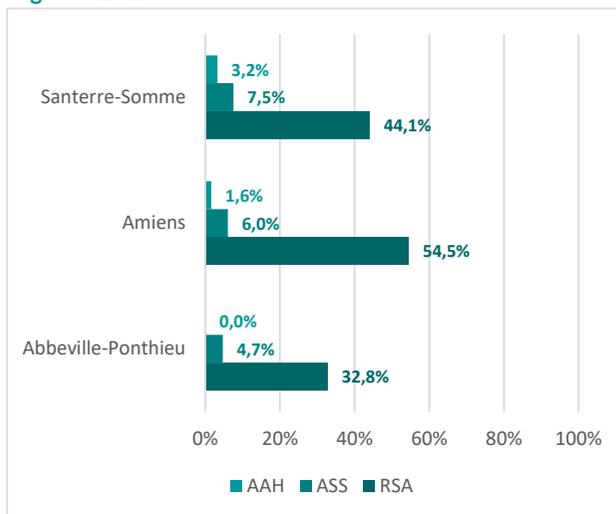


Figure 6.3 : AI⁽³⁾

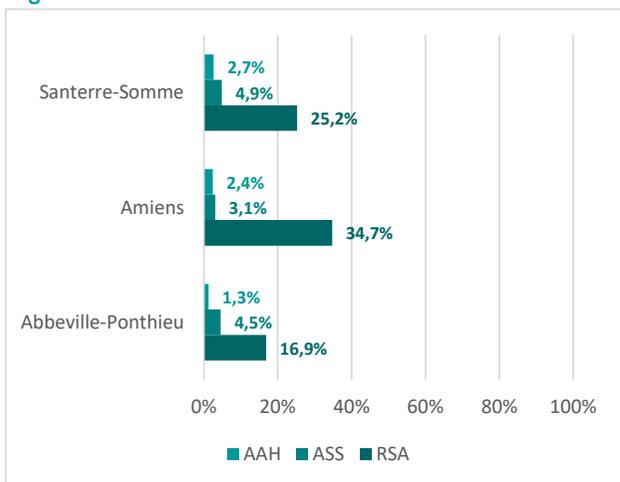


Figure 6.4 : ETTI⁽⁴⁾

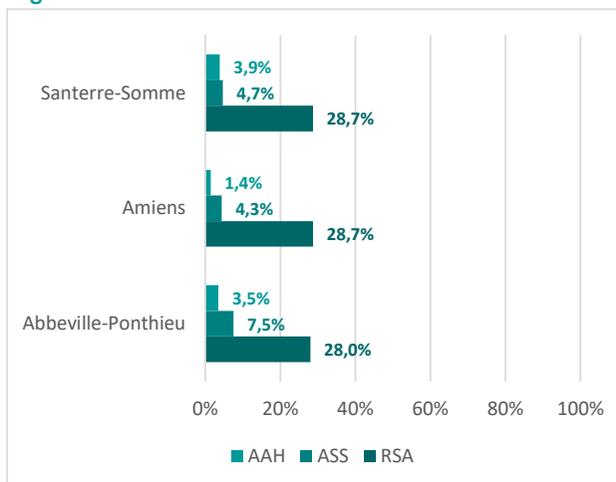
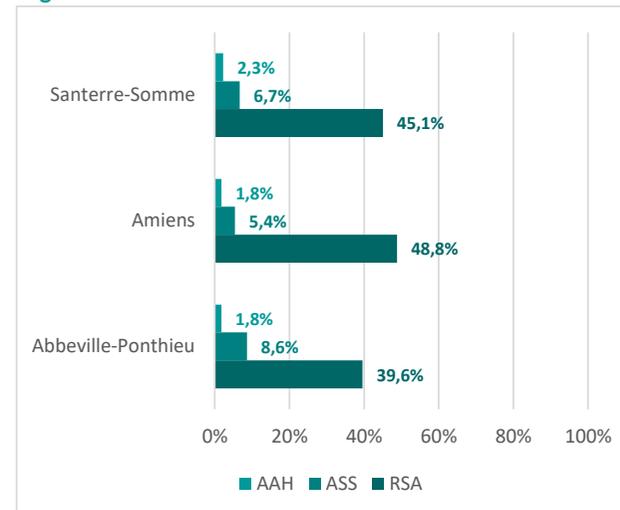


Figure 6.5 : Ensemble



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(**) Salariés de l'IAE allocataires du RSA (respectivement de l'ASS et de l'AAH) parmi l'ensemble des salariés

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 7 : Parts des salariés de l'IAE* handicapés, allocataires de l'AAH et BOETH**

Figure 7.1 : ACI⁽¹⁾

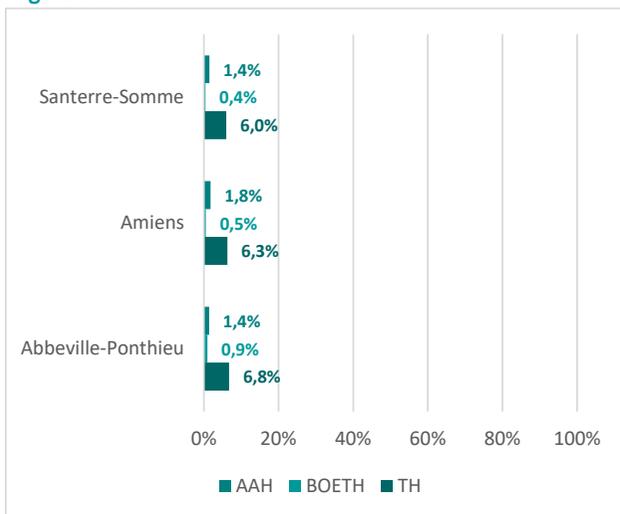


Figure 7.2 : EI⁽²⁾

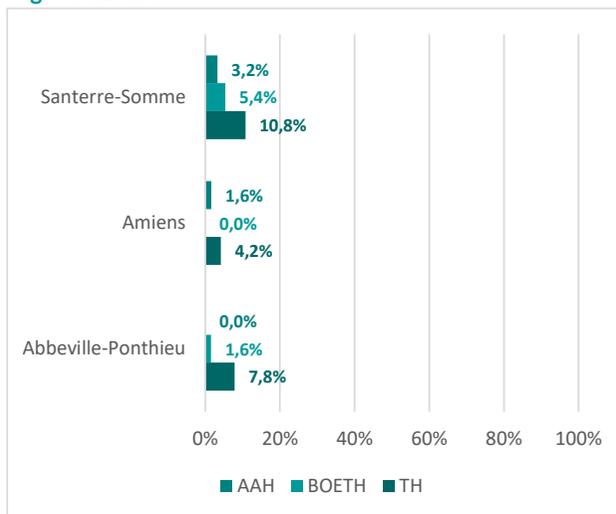


Figure 7.3 : AI⁽³⁾

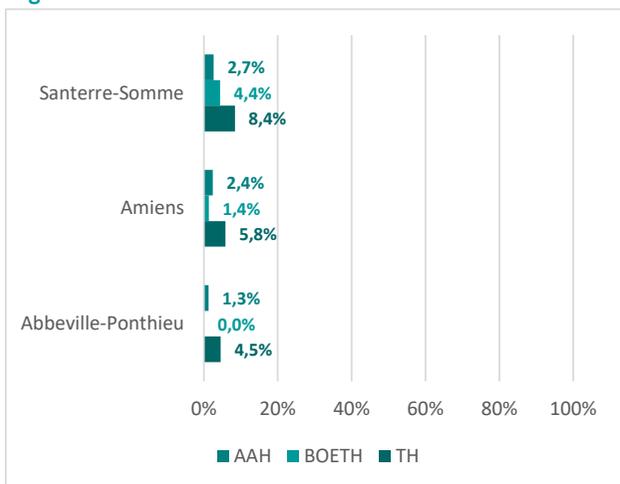


Figure 7.4 : ETTI⁽⁴⁾

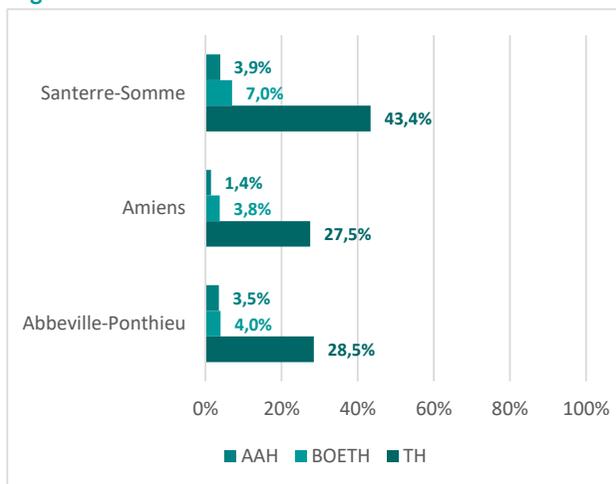
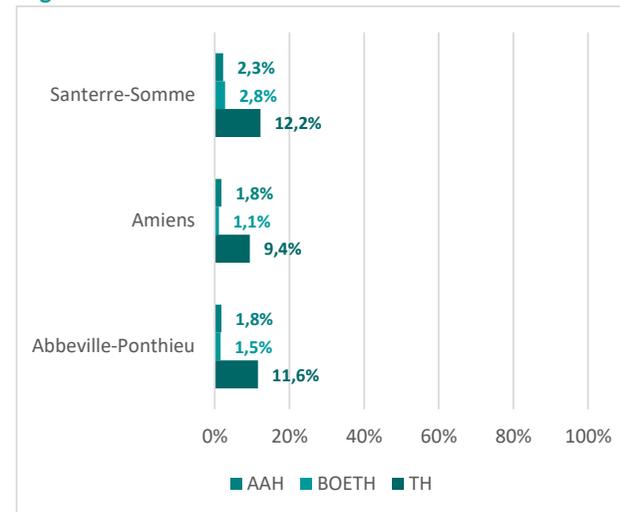


Figure 7.5 : Ensemble



⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽²⁾ Salariés de l'IAE allocataires de l'AAH (respectivement TH et BOETH) parmi l'ensemble des salariés

⁽³⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽⁴⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽⁵⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁶⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Drees Hauts-de-France/Semas

Partie 3 : Principaux métiers exercés par les salariés en insertion

Rappel : À partir de 2022, la nomenclature PCS remplace la nomenclature ROME dans la base de données. Toutefois, pour les contrats encore en cours et ayant débuté avant 2022, le métier reste en nomenclature ROME.

Figure 1 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans un ACI⁽¹⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	817	23,2%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	808	22,9%
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	353	10,0%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	258	7,3%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	257	7,3%
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir	245	7,0%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales	225	6,4%
Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés	213	6,0%
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	182	5,2%
Jardiniers	165	4,7%
Dix principaux métiers	3 523	100,0%

Figure 2 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une EI⁽²⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	237	23,0%
Nettoyeurs	236	22,9%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	232	22,5%
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	84	8,1%
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	82	8,0%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	52	5,0%
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	43	4,2%
Jardiniers	32	3,1%
Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels	19	1,8%
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	14	1,4%
Dix principaux métiers	1 031	100,0%

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une AI⁽¹⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	163	24,9%
Nettoyeurs	115	17,6%
Services domestiques	103	15,7%
Employés des services divers	83	12,7%
Jardiniers	50	7,6%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	49	7,5%
Nettoyage de locaux	40	6,1%
Entretien des espaces verts	30	4,6%
Manutentionnaires non qualifiés	13	2,0%
Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	9	1,4%
Dix principaux métiers	655	100,0%

Figure 4 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une ETTI⁽²⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Manutentionnaires non qualifiés	147	32,0%
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	64	13,9%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	57	12,4%
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	53	11,5%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	40	8,7%
Nettoyeurs	28	6,1%
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	26	5,7%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton	17	3,7%
Jardiniers	15	3,3%
Magasiniers qualifiés	13	2,8%
Dix principaux métiers	460	100,0%

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ AI : Association intermédiaire

⁽²⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 4 : Situations des salariés à la sortie du dispositif

Figure 1 : Sortants du dispositif dans la Somme

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Emplois durables ^(a)	98	51	38	47	234
<i>Part des emplois durables*</i>	13,2%	18,3%	15,6%	24,7%	16,1%
Emplois de transition ^(b)	90	25	19	41	175
<i>Part des emplois de transition*</i>	12,1%	9,0%	7,8%	21,6%	12,0%
Sorties positives ^(c)	158	34	72	31	295
<i>Part des sorties positives*</i>	21,3%	12,2%	29,6%	16,3%	20,3%
Autres sorties	396	168	114	71	749
<i>Part des autres sorties*</i>	53,4%	60,4%	46,9%	37,4%	51,5%
Total des sorties	856	310	248	195	1 609
<i>Dont sorties renseignées**</i>	<i>742</i>	<i>278</i>	<i>243</i>	<i>190</i>	<i>1 453</i>
<i>Dont sorties non renseignées***</i>	<i>114</i>	<i>32</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>156</i>

Figure 2 : Sortants du dispositif en Hauts-de-France

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Emplois durables ^(a)	997	336	818	490	2 641
<i>Part des emplois durables*</i>	10,8%	18,5%	21,7%	19,6%	15,2%
Emplois de transition ^(b)	1 016	175	706	451	2 348
<i>Part des emplois de transition*</i>	11,0%	9,6%	18,7%	18,0%	13,5%
Sorties positives ^(c)	1 976	225	711	288	3 200
<i>Part des sorties positives*</i>	21,4%	12,4%	18,8%	11,5%	18,4%
Autres sorties	5 263	1 085	1 537	1 274	9 159
<i>Part des autres sorties*</i>	56,9%	59,6%	40,7%	50,9%	52,8%
Total des sorties	10 552	2 175	4 042	2 612	19 381
<i>Dont sorties renseignées**</i>	<i>9 252</i>	<i>1 821</i>	<i>3 772</i>	<i>2 503</i>	<i>17 348</i>
<i>Dont sorties non renseignées***</i>	<i>1 300</i>	<i>354</i>	<i>270</i>	<i>109</i>	<i>2 033</i>

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

^(*) Calculées sur les sorties renseignées

^(a) Emplois durables : CDI, CDD de plus de 6 mois, titularisation dans la fonction publique, création ou reprise d'entreprise

^(b) Emplois de transition : CDD de moins de 6 mois

^(c) Sorties positives : Embauche dans une autre structure IAE, entrée en formation, autre sortie reconnue comme positive

^(**) Sorties renseignées : emplois durables, emplois de transition, sorties positives et autres sorties

^(***) Sorties non renseignées : retrait des sorties constaté, et motifs de sortie non renseigné

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 5 : Taux d'accès

L'insertion par l'activité économique a pour mission d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à se (ré)insérer sur le marché du travail. Ainsi, elle s'adresse notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux personnes peu diplômées et aux allocataires de minima sociaux ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte, 5 taux d'accès sont proposés :

- Taux d'accès des **demandeurs d'emploi de longue durée** : Un taux d'accès des DELD est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE demandeurs d'emplois de longue durée sur l'année, au nombre total de demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **personnes peu diplômées** : Un taux d'accès des personnes peu diplômées est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE peu diplômés sur l'année, au nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC peu diplômés sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE peu diplômés sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC peu diplômés sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **allocataires du RSA** : Un taux d'accès des personnes allocataires du RSA est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE allocataires du RSA sur l'année, au nombre d'allocataires du RSA de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE allocataires du RSA sur l'année}}{\text{Nombre d'allocataires du RSA sur l'année précédente}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **bénéficiaires de l'OETH** : Un taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE bénéficiaires de l'OETH sur l'année, au nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC bénéficiaires de l'OETH sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE bénéficiaires de l'OETH sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC bénéficiaires de l'OETH sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **allocataires de l'AAH** : Un taux d'accès des personnes allocataires de l'AAH est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE allocataires de l'AAH sur l'année, au nombre total d'allocataires de l'AAH de l'année précédente.

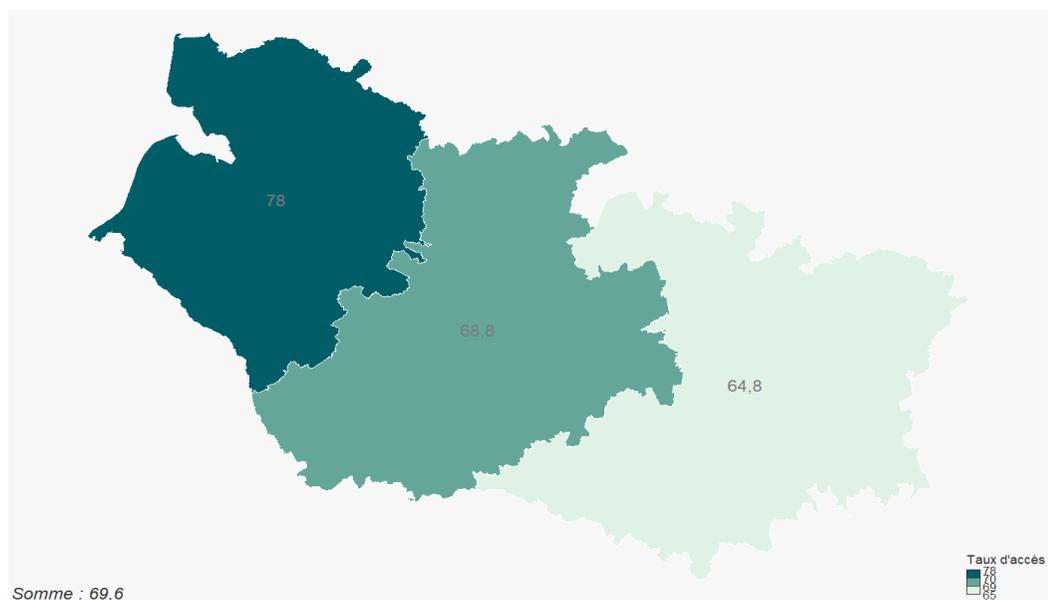
$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE allocataires de l'AAH sur l'année}}{\text{Nombre d'allocataires de l'AAH sur l'année précédente}} \times 1\,000$$

Figure 1 : Taux d'accès* des demandeurs d'emploi de longue durée

Figure 1.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	42,1	5,2	12,6	18,1	78,0
Amiens	33,0	13,2	9,8	12,8	68,8
Santerre-Somme	33,8	5,2	17,5	8,3	64,8
Somme	35,1	9,3	12,6	12,6	69,6

Figure 1.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE demandeurs d'emploi de longue durée pour 1 000 demandeurs d'emploi de longue durée

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

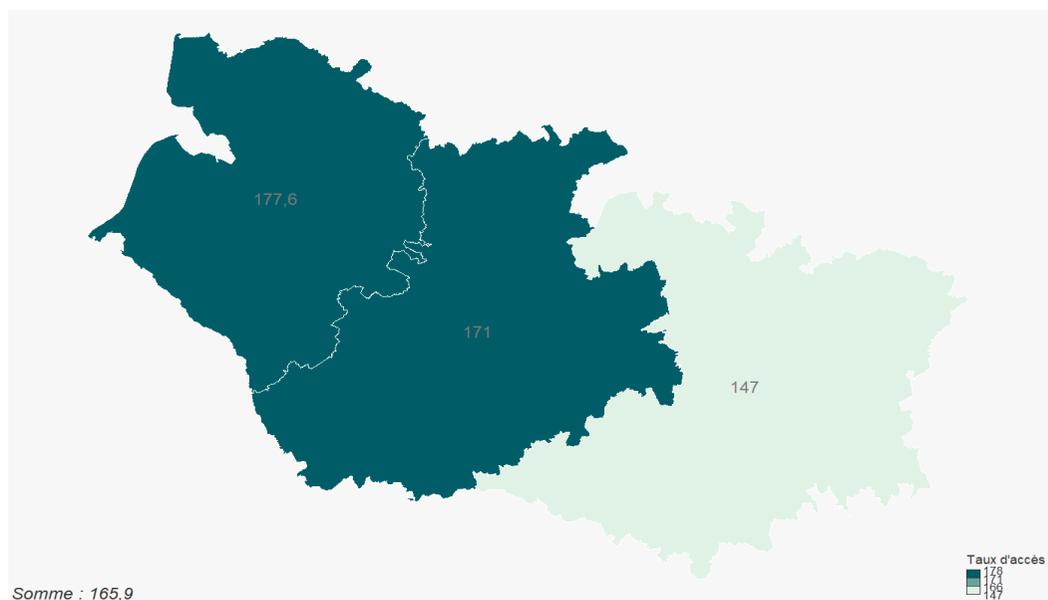
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Taux d'accès* des personnes peu diplômées

Figure 2.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	93,8	12,6	37,5	33,6	177,6
Amiens	81,7	37,2	22,1	30,0	171,0
Santerre-Somme	85,5	15,0	29,6	16,9	147,0
Somme	85,3	26,1	27,4	27,2	165,9

Figure 2.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE peu diplômés pour 1 000 demandeurs d'emploi peu diplômés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

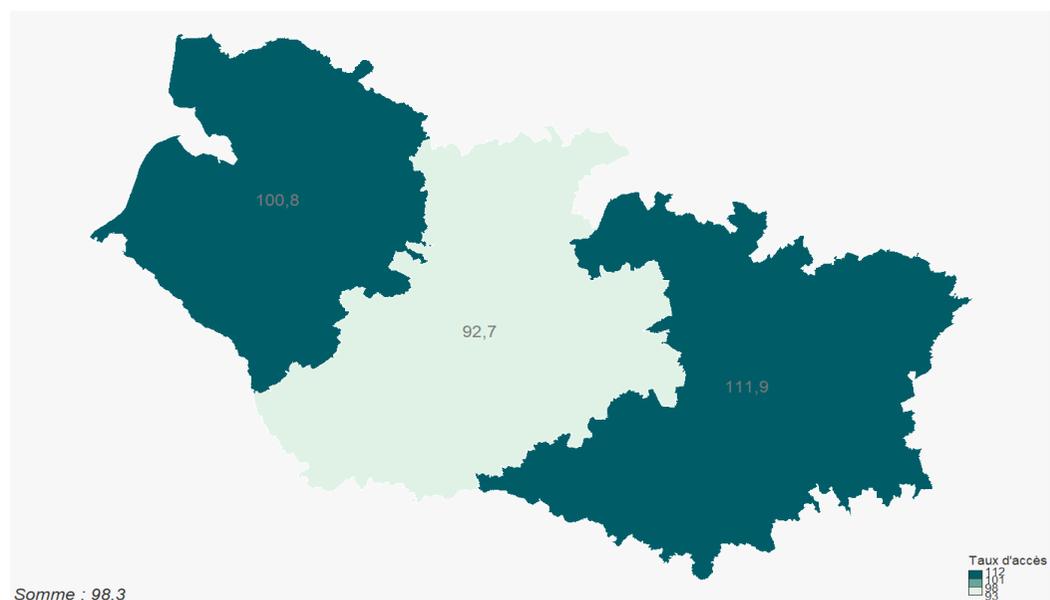
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Taux d'accès* des allocataires du RSA**

Figure 3.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	69,8	6,3	6,3	16,9	100,8
Amiens	51,6	22,2	22,2	9,4	92,7
Santerre-Somme	75,9	10,9	10,9	9,9	111,9
Somme	60,2	16,8	16,8	10,9	98,3

Figure 3.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE allocataires du RSA pour 1 000 allocataires du RSA l'année précédente

^(**) RSA : Revenu solidarité active

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

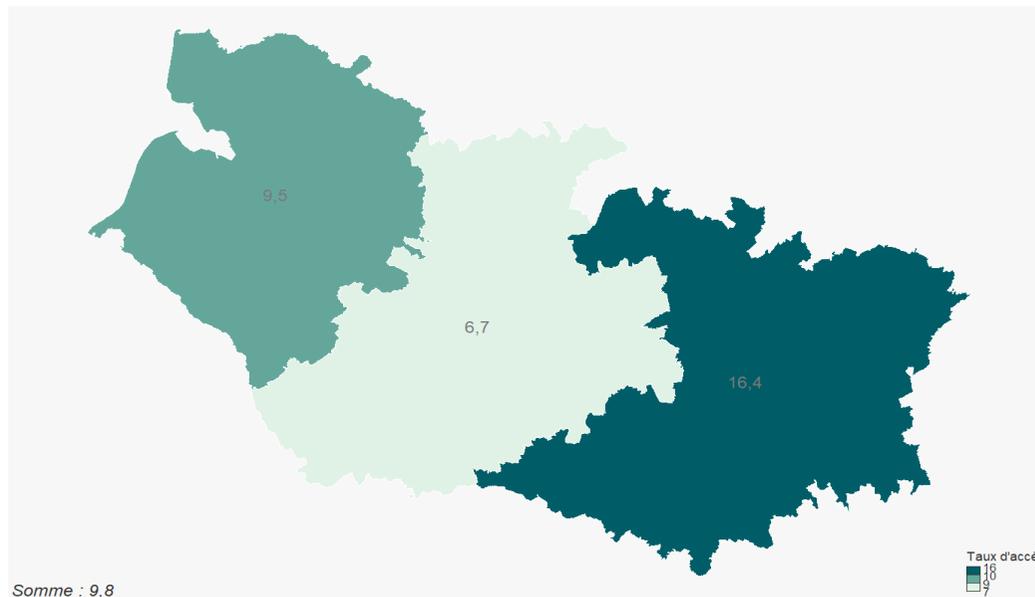
Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4 : Taux d'accès* des bénéficiaires de l'OETH**

Figure 4.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	2,9	0,7	0,0	5,8	9,5
Amiens	1,5	0,0	1,2	4,0	6,7
Santerre-Somme	1,3	3,1	6,3	5,7	16,4
Somme	1,8	1,0	2,2	4,8	9,8

Figure 4.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE bénéficiaires de l'OETH pour 1 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'OETH sur l'année

^(**) OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

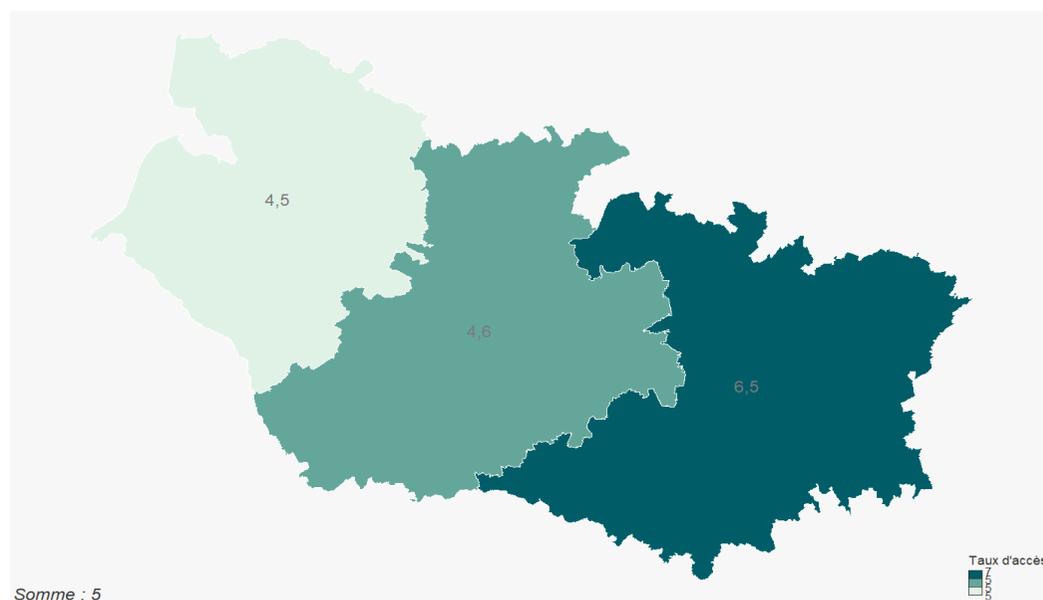
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Taux d'accès* des allocataires de l'AAH**

Figure 5.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Abbeville-Ponthieu	1,8	0,0	0,0	2,1	4,5
Amiens	2,2	0,9	0,9	0,6	4,6
Santerre-Somme	2,2	0,9	0,9	1,6	6,5
Somme	2,1	0,7	0,7	1,2	5,0

Figure 5.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE allocataires du RSA pour 1 000 allocataires du RSA l'année précédente

^(**) AAH : Allocation adulte handicapé

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas